

„La crise de la viande de brousse en Afrique, la chasse illégale des animaux sauvages à des fins commerciales, menace de conduire à l'extinction totale les grands singes et autres espèces menacées des forêts d'Afrique centrale et occidentale dans les 10 à 20 prochaines années."

(Dr. Jane Goodall, Washington Post, 8 avril 2000)

Qu'appelle-t-on la viande de brousse?

L'expression "viande de brousse" (*bushmeat*) désigne la viande d'animaux sauvages consommée par les humains. Elle constitue depuis longtemps la base de l'alimentation des populations rurales dans les pays en voie de développement.



La viande de gibier, ici celle du pangolin, est vendue fraîche ou fumée.

En quoi consiste le commerce de la viande de brousse?

La viande de brousse est traditionnellement utilisée par les peuples vivant dans les forêts pour leur consommation propre ou pour le troc. Récemment, la croissance démographique très élevée dans les pays en voie de développement, ainsi que l'urbanisation et l'industrialisation mondiale intrinsèquement liées à ce phénomène, ont contribué à l'expansion dramatique de ce commerce.

La demande en gibier a considérablement augmenté, notamment sur les marchés urbains. Entre-temps, de nombreux chasseurs et marchands se sont lancés avec succès dans cette activité souvent illégale mais extrêmement lucrative.

Ce commerce est facilité par le développement des infrastructures et des moyens techniques, qui permettent notamment l'accès aux forêts, encore inexploitées jusqu'alors. En particulier, la coupe du bois à des fins commerciales par des sociétés de pays industrialisés joue un rôle important dans l'aménagement et l'exploitation des forêts intertropicales: pour atteindre les forêts et revenir vendre leur butin sur les marchés urbains, les chasseurs empruntent les véhicules de transport des exploitants forestiers et les routes aménagées par ces derniers ("bushmeat pipelines").

La menace que fait peser le négoce de la viande sur de nombreuses espèces animales, en particulier en Afrique centrale et occidentale, est de loin supérieure au danger que représente, pour ces espèces, la perte de leur habitat.



L'aménagement de nouvelles pistes ouvre l'accès aux forêts jusqu'ici inexploitées.

La consommation de la viande de brousse est évaluée à **4 millions de tonnes par an (!)** dans le bassin du Congo. Dans cette région, ce commerce a déjà causé la disparition de plusieurs espèces.

De nombreuses espèces concernées sont protégées par des lois nationales et internationales, mais celles-ci ne sont que trop rarement appliquées. Le commerce intercontinental s'est même développé: au cours des dernières années, les médias ont ainsi publié plusieurs articles dénonçant la présence de singe bouilli, de roussette frite ou de gorille rôti sur les cartes de certains restaurants européens à Londres ou à Bruxelles.

Quelles sont les espèces concernées?

Les habitudes alimentaires religieuses et culturelles, locales et nationales, déterminaient auparavant le type de gibier ciblé. **Les tabous traditionnels ont toutefois évolué** et n'entrent quasiment plus aujourd'hui en ligne de compte. Les chasseurs sont devenus des opportunistes qui tuent sans distinction aussi bien les éléphants que les chauve-souris.

Le commerce de la viande de brousse représente actuellement, en particulier pour les grands singes menacés (chimpanzés, bonobos et gorilles), le danger principal!



Les orphelins sont un "sous-produit" du commerce de la viande de brousse.